



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le cinq février à 14H30, le comité syndical du SITS du pays de Rabelais s'est réuni à la mairie de Chinon, sous la Présidence de M. Denis MOUTARDIER, Président.

Date de convocation du comité syndical : 16/01/2025

Membres en exercice : 18 .

Membres présents : 13

Procuration : 2

Membres votants : 15

Présents : Marie-Line RUOPPULO C, Sylviane GRANDEMANGE, Benoit RUGEN, Nicole MUREAU, Frédéric MOREAU, Denis MOUTARDIER, Marine DANTIC, Christelle LAMBERT, Francine HENRY, Béatrice FAUVY, Sylvie LARGEAU, Sylvie BOUCHET, Jean-Michel MORISOT

Excusés : Thierry GASNIER, Éric BIDEF

Procurations : Thierry GASNIER a donné procuration à Nicole MUREAU, Éric BIDEF a donné procuration à Denis MOUTARDIER.

Ont assisté : Angélique BERNARD

Secrétaire de séance : Francine HENRY

Monsieur le Président ouvre la séance à 14H35 heures et constate que le quorum est atteint.

2025/02 MODIFICATION MONTANT DU FOND DE CAISSE REGIE DE RECETTES

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Le Président du SITS du pays de Rabelais rappelle que la régie de recettes créée en 1996 comprenait un fond de caisse s'élevant à 300 francs. Le montant correspondant actuellement est de 45,73 €. Afin de faciliter les opérations de caisse, il est proposé d'établir un fond de caisse à 100 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du SITS en date du 29/03/1996 créant une régie de recettes des ventes de cartes de transports scolaires ;

Vu la délibération du SITS en date du 8/11/1996 constituant un fond de caisse pour la régie de recettes ;

Vu la délibération modificative de la régie de recette en date du 10/11/2000 ;

Vu l'avis conforme du comptable public du 03/02/2025 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE de porter le fond de caisse de la régie de recettes à 100 €, les autres clauses restent inchangées

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Transmis au représentant de l'Etat le : 27.2.25
Publication le :

**Le Président
D.MOUTARIDER**



Pour extrait conforme,
Le Président
Denis MOUTARDIER

5.2.25
A circular stamp with the text "BUISS DU PAYS DE RABELAIS" and "37500 CHINON" is overlaid with a large, stylized handwritten signature in black ink.

SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON

27 FEV. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

(Loi du 2 Mars 1982)